

## Lancement des études routières au Gabon Trois tronçons concernés



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale prononçant son allocution.



Le Premier ministre était assisté du président de la Commission de la Cemac, Daniel Ona Ondo.

Abel Eyeghé Ekoré  
Libreville/Gabon

LE Premier ministre, chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale a procédé hier, dans un hôtel de Libreville, en présence du président de la commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), Daniel Ona Ondo, au lancement de l'atelier des études routières au Gabon.

Trois tronçons sont concernés : Kougou-Medouneu, frontière Guinée équatoriale, long de 168 km ; Makokou-Mekambo -Ekata, 260 km

et le tronçon Oyem-Asok Medzeng, 40 km. Ces études qui devraient durer entre 15, 11 et 8 mois pour les trois chantiers, avant leur aménagement, sont financées par le Fonds de développement communautaire (Fodec). Dans ce programme, la Cemac et le gouvernement travaillent ensemble, à travers le ministère des Travaux publics, via la direction générale des études et des infrastructures. Un comité mixte composé d'experts des deux parties assure le suivi et la réalisation des travaux, a souligné le ministre des Travaux publics Arnaud Calixte Engandji Alandji.

Le président de la Com-



Quelques membres du gouvernement présents à l'ouverture des travaux des études d'aménagements routiers.

mission de la Cemac, Daniel Ona Ondo, a précisé que les études des trois tronçons sont entièrement financées par le Fodec, pour un coût total de plus

d'un milliard 95 millions pour le premier tronçon, de plus d'un milliard 206 millions pour le second et 531 millions pour le troisième. "La somme

d'un milliard 200 millions est déjà disponible à la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)", a rassuré Ona Ondo.

Le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale s'est réjoui de la dynamique impulsée par la Cemac. "Cela démontre que la Cemac est en mouvement vers son intégration. Quand nous savons que le chef de l'État Ali Bongo Ondimba a placé l'intégration sous-régionale au centre de ses priorités. Ces routes vont permettre de faciliter les échanges transfrontaliers, renforcer l'intégration régionale et moderniser notre réseau routier", a-t-il conclu.

## Nouvelle réglementation de changes en zone Cemac

### Orabank instruit sa clientèle

MNN  
Libreville/Gabon

L'INSTRUCTION N°008/GR/2019 du 10 juin 2019 donnée par le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Abbas Mahamat Tolli, relative aux conditions et modalités d'utilisation à l'extérieur de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) des instruments de paiement électronique avait fait grincer les dents des opérateurs économiques non-résidents. Orabank Gabon a donc saisi la matinée du 5 septembre pour rassurer sa clientèle en l'instruisant sur la nouvelle réglementation de change et les délais de traitement des factures.

Selon Edmond Adokou, responsable Groupe Actif et directeur de la Trésorerie à Orabank Gabon, "il n'y a, en réalité, aucun plafonnement des transactions ou de paiements pour les résidents ou les non-résidents. Le client est libre de faire

ses transactions même au-delà de 5 millions de FCFA, à partir du moment où il fournit les supports qui attestent de l'effectivité de son opération. La Banque centrale veut simplement éviter de sortir des devises sans qu'il n'y ait des justificatifs".

En effet, dans l'instruction suscitée, la BEAC disait vouloir lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. C'est pourquoi, elle a limité à 5 millions de francs, les opérations de paiement et de retrait sur des guichets et terminaux situés à l'extérieur de la Cemac, par personne et par voyage ; et à 1 million de francs, par mois et par personne. Mais aussi, le règlement à distance des transactions, notamment les paiements en ligne, sous réserve du respect des dispositions.

Toutefois, l'instruction d'Abbas Mahamat Tolli avait souligné que, "pour toute opération de paiement ou de retrait dépassant les 5 millions de francs CFA, il faudra respecter deux conditions, à savoir la justification a priori ou



Edmond Adokou, responsable Groupe Actif et directeur de la Trésorerie à Orabank Gabon.

a posteriori des montants sollicités, s'agissant des voyages et, pour les achats des biens et services, la justification a priori ou a posteriori de la transaction et, le cas échéant, la domiciliation de l'opération". Pour les règlements à distance des montants allant au-delà de 1 million de francs, il est requis "la fourniture des justificatifs par le titulaire de l'instrument de

paiement électronique à l'intermédiaire agréé, par tout moyen laissant trace, dans un délai de 30 jours". Aussi, Edmond Adokou a-t-il rassuré sa clientèle sur la réduction des délais de traitement des dossiers qui sont désormais de 48 heures chez Orabank et de 10 jours au niveau de la Banque centrale. Edith Tchenguï, cheffe

de service trésorerie à Gabon Télécom a plutôt apprécié ces changements de paradigmes qui, selon elle, "vont renforcer la confiance mutuelle entre les institutions bancaires et la clientèle pour une meilleure célérité dans le traitement et le règlement des dossiers".

Cependant, Orabank a prévenu sa clientèle sur les nouveaux taux de taxation des opérations électroniques décidés par la Banque centrale et qui sont fixés à 1,25 % hors taxe en euros ; 3 % dans les autres devises et 5 % en opération manuelle.

Quatrième banque gabonaise avec 260 milliards de total bilan, 175 milliards de dépôts et 140 milliards de crédits, Orabank Gabon connaît aujourd'hui une dynamique de progression qui pourrait la conduire à titiller la 3e place, selon Edmond Adokou.

Elle est une filiale d'Oragroup, présent dans 12 pays d'Afrique (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

### Brèves

**Afrique centrale et de l'ouest/ Six pays veulent se regrouper pour établir un cadre commun de passation de marchés dans le solaire**

AFIN de développer davantage le solaire, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Mali, le Niger et le Togo se sont réunis à Lomé cette semaine, avec pour objectif, la mise en place d'un cadre supranational de passation de marchés par l'agrégation de la demande et la définition d'un mécanisme de garantie commun aux pays adhérents. A terme, il s'agit de faire baisser les coûts de ces projets pour en faciliter l'accès aux populations.

**Cameroun/Dr Diana Mfondoum, lauréate Cameroun du prix Pierre Castel 2019**

LE projet qui a séduit la majorité des membres du jury réunis le 2 septembre 2019 au siège du Fonds Pierre Castel à Bordeaux en France, est celui présenté par le Dr Diana Mfondoum, promotrice et P-dg de "The Moringa Company". Le jury était présidé par Pierre Castel, président du Fonds qui porte son nom. Médecin-chercheur et spécialiste de coopération internationale, action humanitaire et développement durable, le Dr Diana Mfondoum a mis en place une tisane à partir de la plante médicinale Moringa Oleifera Lam, après avoir testé ses effets sur les patients souffrant de VIH et de malnutrition avec une extrapolation des résultats sur le diabète, l'hypertension et l'hypocalcémie. Ses recherches ont été sanctionnées par la communauté scientifique de Yaoundé I d'une mention "Très honorable et félicitations du jury".

**Afrique australe et de l'Est/Les pays lanceront une zone tripartite de libre-échange en 2020**

LA zone tripartite de libre-échange (TFTA) devrait être opérationnelle d'ici 2020. C'est ce que rapporte l'agence de presse Xinhua, citant Francis Mangeni, directeur du commerce et des douanes du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa). S'exprimant en marge du sixième forum annuel de recherche du Comesa, le responsable a indiqué que les négociations pour la mise en place effective de la zone étaient bien avancées. Ainsi des réductions tarifaires devraient progressivement s'appliquer avec un objectif à terme de zéro pour cent de droits de douane, pour tous les biens échangés dans la future zone. "Nous nous attendons à ce que 11 autres pays ratifient l'accord avant la fin de l'année afin que la TFTA puisse être opérationnelle", a indiqué le directeur Mangeni.

Rassemblées par W.N.